

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 07 Juillet 2026

Délibération N° 2026-28

L'an deux mille vingt six et le 07 juillet à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Myriam DOMERGUE, Clément BRENGUES, Patrick FLEITH, Pascal BAUDON, Cendrine BARTHE, Guilhem LAUTIER, Joanne BENBASSAT, Charlotte MONNIER, Gabriel JOS, Michaël DHAUSSY, Tom ALBUMAZARD, Chloé VALETTE

Etaient absentes excusées: Maryse LALLEMANG, Cendrine SALA

Cendrine SALA a donné pouvoir à Myriam DOMERGUE.

Mme BENBASSAT Joanne a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	14 (dont 1 pouvoir)
Date de la Convocation :	02/07/2026

Objet: Accueil de Loisirs Périscolaire de POUZOLS - TARIFS 2026-2027

Vu la proposition d'avenant à la convention pour la prestation « Fourniture de repas » avec DELICES TRAITEUR dont le siège social est sur Gignac (34150),

Considérant l'augmentation annoncée de 0.10 Centimes du tarif repas facturé à la Commune,

Madame le Maire propose pour la rentrée scolaire prochaine de **MAINTENIR pour 2026-2027** pour tous les accueils (du matin, du midi, de l'après-midi et du soir), la tarification modulée en fonction des quotients familiaux des familles appliquée en 2025-2026 à savoir :

Désignation Accueil	Horaires	QF < 600€	601€ < QF < 1500€	QF > 1501€
Accueil du Matin	7h30-8h30	0,65 €	0,75 €	0,85 €
Accueil du Midi	12h-13h45	4,55 €	4,65 €	4,75 €
Accueil de l'Après-Midi	16h15-17h	0,55 €	0,65 €	0,75 €
Accueil du Soir	17h-18h30	1,25 €	1,35 €	1,45 €
	17h-17h30	0,35 €	0,45 €	0,55 €

Désignation Accueil	Tarif du REPAS ADULTE
Accueil du Midi - Tarif ADULTE	4,75 €

Désignation Accueil	Tarif du REPAS ADULTE		
Accueil du Midi - Tarif PAI	1,25 €	0,95 €	1,45 €
Sans repas traiteur- Repas fourni par les familles			

Accusé de réception en préfecture
034-213402159-20260707-2026-28-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2026

Lesdits tarifs seront évalués en continu et révisables à tout moment par délibération du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE,
DECIDE

De MAINTENIR les tarifs appliqués sur l'année scolaire 2025-2026 sur 2026-2027 et approuve la grille tarifaire présentée.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat le

10 JUL 2026

Le Maire,

Véronique NEIL



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 07 Juillet 2026

Délibération N° 2026-29

L'an deux mille vingt six et le 07 juillet à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Myriam DOMERGUE, Clément BRENGUES, Patrick FLEITH, Pascal BAUDON, Cendrine BARTHE, Guilhem LAUTIER, Joanne BENBASSAT, Charlotte MONNIER, Gabriel JOS, Michaël DHAUSSY, Tom ALBUMAZARD, Chloé VALETTE

Etaient absentes excusées: Maryse LALLEMANG, Cendrine SALA

Cendrine SALA a donné pouvoir à Myriam DOMERGUE.

Mme BENBASSAT Joanne a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice:	15
Présents:	14
Votants:	15 (dont 1 pouvoir)
Date de la Convocation :	02/07/2026

Objet: Désignation d'un élu relais titulaire et d'un élu relais suppléant « Déchets et Économie circulaire » auprès du Syndicat Centre Hérault

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Syndicat Centre Hérault propose aux 77 communes de son territoire de désigner un élu relais titulaire et un élu relais suppléant sur les thématiques « Déchets et Économie circulaire » ;

Considérant que cette démarche vise à renforcer les échanges entre le Syndicat Centre Hérault et les communes, à faciliter la diffusion des informations relatives à la prévention et à la gestion des déchets ainsi qu'au développement de l'économie circulaire ;

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer d'interlocuteurs identifiés sur ces sujets ;

Considérant que cette désignation constitue une mission de relais et de correspondance entre la commune et le Syndicat Centre Hérault et n'emporte aucune représentation de la commune au sein des instances délibérantes du syndicat ;

Considérant que le Syndicat Centre Hérault élabore et anime un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour lequel il a l'obligation de constituer une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi, composée notamment d'élus municipaux ;

Il convient de désigner au sein du Conseil Municipal les élus relais.

Les élus relais ont pour mission de :

- assurer le lien entre la commune et le Syndicat Centre Hérault

Attesté de réception en préfecture
034-213402159-20260707-2026-29-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2026

- relayer auprès du conseil municipal les informations, projets et actions portés par le Syndicat Centre Hérault dans les domaines des déchets et de l'économie circulaire ;
- favoriser la diffusion des informations et des bonnes pratiques auprès des acteurs locaux et des habitants ;
- participer, lorsque cela est proposé, aux réunions d'information, d'échange ou de concertation organisées par le Syndicat Centre Hérault ;
- contribuer à l'identification des besoins, des attentes et des initiatives locales en matière de prévention et de valorisation des déchets.

Cette mission de relais ne confère aucun pouvoir de représentation ou de décision au nom de la commune au sein des instances du Syndicat Centre Hérault.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **DESIGNE** en qualité d'élus relais titulaire « Déchets et Économie circulaire » :

M. FLEITH Patrick, Conseiller Municipal délégué Environnement

- **DESIGNE** en qualité d'élus relais suppléants « Déchets et Économie circulaire » :

M. LAUTIER Guilhem, Conseiller Municipal

M. BAUDON Pascal, Conseiller Municipal

- **AUTORISE** Madame la Maire à transmettre la présente délibération au Syndicat Centre Hérault ainsi que les coordonnées des élus désignés.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat le

10 JUIL. 2026

Le Maire,

Véronique NEIL



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 07 Juillet 2026

Délibération N° 2026-30

L'an deux mille vingt six et le 07 juillet à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Myriam DOMERGUE, Clément BRENGUES, Patrick FLEITH, Pascal BAUDON, Cendrine BARTHE, Guilhem LAUTIER, Joanne BENBASSAT, Charlotte MONNIER, Gabriel JOS, Michaël DHAUSSY, Tom ALBUMAZARD, Chloé VALETTE

Etaient absentes excusées: Maryse LALLEMANG, Cendrine SALA

Cendrine SALA a donné pouvoir à Myriam DOMERGUE.

Mme BENBASSAT Joanne a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice:	15
Présents:	14
Votants:	15 (dont 1 pouvoir)
Date de la Convocation :	02/07/2026

Objet: Désignation des représentants au sein de l'assemblée générale d'Hérault Ingénierie

Vu l'article L 551 I-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 25 juin 2018 portant installation de l'Agence Départementale Hérault Ingénierie ;

Vu les délibérations du 7 avril 2025 portant modification des statuts et du règlement intérieur de l'Agence Départementale Hérault Ingénierie ;

Madame la Maire expose :

Hérault Ingénierie, agence départementale créée à l'initiative du Département de l'Hérault, apporte aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département une assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans les domaines de l'aménagement, de l'équipement, du développement territorial et de la gestion locale.

Comme 283 autres communes et intercommunalités de l'Hérault, la commune a choisi d'adhérer à Hérault Ingénierie et de bénéficier ainsi d'une ingénierie territoriale accessible, diversifiée et adaptée à ses besoins.

À la suite du renouvellement des exécutifs locaux intervenu en mars 2026, les collectivités membres d'Hérault Ingénierie sont invitées à procéder à la désignation de leur représentant à l'assemblée générale de l'agence.

Conformément aux statuts de l'agence, chaque collectivité ou établissement public membre doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant à l'assemblée générale de l'agence.

Cette désignation doit intervenir par délibération du conseil municipal.

Considérant l'intérêt pour la commune de participer aux travaux de l'agence et de bénéficier de son assistance technique, juridique et financière pour la conduite de ses projets ;

Il est proposé :

- de désigner Madame NEIL Véronique (Maire) en qualité de titulaire ainsi que Monsieur BRENGUES Clément (2^{ème} Adjoint au Maire) en qualité de suppléante pour représenter la commune à l'assemblée générale de l'agence Hérault Ingénierie ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE,
DECIDE

- de DESIGNER Madame NEIL Véronique (Maire) en qualité de titulaire ainsi que Monsieur BRENGUES Clément (2^{ème} Adjoint au Maire) en qualité de suppléant pour représenter la commune à l'assemblée générale de l'agence Hérault Ingénierie ;
- D'AUTORISER Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat le 10 JUIL. 2026

Le Maire,
Véronique NEIL



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 07 Juillet 2026

Délibération N° 2026-31

L'an deux mille vingt six et le 07 juillet à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Myriam DOMERGUE, Clément BRENGUES, Patrick FLEITH, Pascal BAUDON, Cendrine BARTHE, Guilhem LAUTIER, Joanne BENBASSAT, Charlotte MONNIER, Gabriel JOS, Michaël DHAUSSY, Tom ALBUMAZARD, Chloé VALETTE

Etaient absentes excusées: Maryse LALLEMANG, Cendrine SALA

Cendrine SALA a donné pouvoir à Myriam DOMERGUE.

Mme BENBASSAT Joanne a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice:	15
Présents:	14
Votants:	15 (dont 1 pouvoir)
Date de la Convocation :	02/07/2026

Objet: Désignation des membres de la CLETC Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges

VU la délibération du Conseil Communautaire du 20/04/2026 portant création d'une commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC),

Madame Le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de désigner parmi les membres du Conseil Municipal 2 représentants de la commune appelés à siéger au sein de la commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE POUZOLS,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents,

DECIDE de désigner :

Comme représentant Titulaire : Mme DOMERGUE Myriam (1ere Adjointe au Maire)

Comme représentant Suppléant : Mme SALA Cendrine (Conseillère Municipale)

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat le 07 JUIL. 2026

Le Maire,

Véronique NEIL

Accusé de réception en préfecture
034-213402159-20260707-2026-31-DE
Date de réception préfecture : 13/07/2026

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 07 Juillet 2026

Délibération N° 2026-32

L'an deux mille vingt six et le 07 juillet à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Myriam DOMERGUE, Clément BRENGUES, Patrick FLEITH, Pascal BAUDON, Cendrine BARTHE, Guilhem LAUTIER, Joanne BENBASSAT, Charlotte MONNIER, Gabriel JOS, Michaël DHAUSSY, Tom ALBUMAZARD, Chloé VALETTE

Etaient absentes excusées: Maryse LALLEMANG, Cendrine SALA

Cendrine SALA a donné pouvoir à Myriam DOMERGUE.

Mme BENBASSAT Joanne a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice:	15
Présents:	14
Votants:	15 (dont 1 pouvoir)
Date de la Convocation :	02/07/2026

Objet: IDENTIFICATION ELUS REFERENTS GEMAPI ET BIODIVERSITE

Madame La Maire explique que le Service Inondation Milieux naturels, BIOdiversité (SIMBIO) de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault porte différentes politiques publiques à savoir :

- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations,
- La stratégie Biodiversité,
- L'animation des sites Natura 2000

Ces thématiques seront travaillées en commission Territoire soutenable – Environnement pour laquelle un élu titulaire et un élu suppléant par commune doivent être désignés.

Le rôle de ces élus référents sera d'être en contact privilégié du SIMBIO pour la mise en œuvre des projets du service sur la commune, de faire remonter les informations de terrain au service, de participer aux réunions (comité de pilotage de la stratégie Biodiversité, comités de pilotage spécifiques, ateliers GEMAPI...).

LE CONSEIL MUNICIPAL DE POUZOLS,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité des présents,

DECIDE de désigner :

Comme élu référent Titulaire : M. FLEITH Patrick (Conseiller Municipal délégué)

Comme élu référent Suppléant : M. BRENGUES Clément (2^{ème} Adjoint au maire)

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat le

10 JUL. 2026

Le Maire,

Véronique NEIL

Accusé de réception en préfecture
034-213402159-20260713-2026-32-DE
Date de réception préfecture: 13/07/2026